منبر العامل
التونسي الجزائري المغربي
O TRABALHADOR
unidad
lavoro
işçinin gücü
YU RADNIK

LA TRIBUNE

**mensuel de la C.G.T.
pour les travailleurs immigrés**

Janvier 1980 - N° 96 **Prix : 2 F.**

AVEC LA C.G.T.
POUR LUTTER ET GAGNER

A juste titre, nous pouvons considérer les élections prud'homales du 12 décembre dernier comme un résultat très positif.

La C.G.T. demeure, et de loin, la première centrale syndicale de notre pays avec 42,4 % des voix dans un vote auquel près de 64 % des salariés concernés ont participé.

La C.G.T. est en tête dans 87 départements et dans 19 régions sur 21. Elle est largement majoritaire parmi les ouvriers.

Les élections infligent un cinglant démenti aux manipulations statistiques gouvernementales, aux sondages sur mesure qui donnaient la C.G.T. battue, en déclin et aux prises avec de sérieuses difficultés.

Cette campagne, émanant du pouvoir et du patronat, déformant systématiquement ses positions visait à réduire sensiblement l'influence de la C.G.T., son implantation, ses forces organisées.

Mais les résultats sont là !

La C.G.T. a consolidé ses positions.

Elle a recueilli un vote massif en faveur du contenu de classe de son activité et de ses objectifs.

Les travailleurs immigrés ont contribué à ce résultat comme en témoigne leur vote dans les entreprises où ils sont nombreux.

Nous pouvons à titre d'exemple citer : Renault, Chausson, Citroën, Talbot, Ford, Berliet, Chantier de Palluel, Dunlop, la sidérurgie, etc...

Leur vote pour les listes présentées par la C.G.T. marque une nouvelle fois la confiance qu'ils accordent à l'organisation syndicale qui depuis toujours a défendu leurs droits, leur dignité, qui s'est toujours trouvée au côté de leurs peuples en lutte pour l'indépendance et les libertés, celle qui a dénoncé avec vigueur les projets de lois répressifs du gouvernement et organisé l'action pour les mettre en échec.

Travailleurs immigrés qui lisez « La TRIBUNE » prolongez votre vote du 12 décembre en soutenant les initiatives de la C.G.T., en vue du développement de l'action unie, répondez à l'appel lancé dès le 13 décembre par Georges SÉGUY à toutes les centrales syndicales.

Avec la C.G.T. prenez toute votre place dans les initiatives qu'elle propose pour un vigoureux développement de l'action revendicative.

Nous vous disions : votez C.G.T., c'est aussi lutter.

Et vous avez répondu à notre appel.

Aujourd'hui, nous vous disons pour mieux lutter, donnez-vous beaucoup plus de force en adhérant à la C.G.T.

**Michel WARCHOLAK,
secrétaire de la C.G.T.**



*1979 a été marquée par une lutte intense, en particulier contre les lois d'exception anti-immigrés.
Ici, une vue du meeting C.G.T., C.F.D.T., F.E.N., U.G.T.A., U.M.T. tenu à Roubaix le 19 octobre 1979.*

LA TRIBUNE - LA C.G.T.

*vous présentent
leurs meilleurs vœux pour 1980*

تتقدم لكم بأعز تمنياتها !

- **Desejam-vos um prospero e feliz ano novo 1980.**
- **Savaşsız, sömürüsüz bir dünya ve en iyi dileklerini sunar.**
- **Os desean muchas felicidades.**
- **Vi presentano i loro migliori auguri.**
- **Vam želi sretnu novu godinu !**

«LA TRIBUNE» *nouvelle formule*

Depuis des dizaines d'années, la C.G.T. est la seule organisation syndicale qui édite des journaux en langue maternelle.

Jusqu'en 1979, elle publiait six éditions en différentes langues.

Depuis novembre 1979, ces six publications sont remplacées par une seule édition mensuelle qui s'adresse aux immigrés de différentes nationalités.

Cette décision a été prise par la Direction Confédérale pour plusieurs raisons :

— Regrouper dans un seul journal les informations concernant tous les immigrés, quelle que soit leur nationalité ;

— Faciliter la diffusion dans les entreprises, les foyers, les localités ;

— Simplifier le règlement des journaux ;

— Réduire les frais de confection des journaux, compte-tenu des difficultés financières de la C.G.T.

Le premier numéro nouvelle formule édité en novembre 1979 a rencontré un bon écho puisque sa diffusion a été presque doublée.

Nous souhaitons vivement que de nouveaux lecteurs puissent faire connaissance avec « LA TRIBUNE ».

Nous comptons sur vous, fidèles lecteurs, pour élargir la diffusion de votre journal et pour nous faire connaître vos critiques, propositions, suggestions en vue d'améliorer toujours plus le contenu de « LA TRIBUNE ».

Merci.

Le Comité de Rédaction.

LA VOIX

1980 sera encore une année de luttes et de succès

Dans le dernier numéro de « La Tribune » nous avions fait un bilan provisoire des luttes réalisées après la rentrée de septembre et nous avions recensé 1.164 actions revendicatives. La C.G.T. a été présente dans toutes ces luttes et a joué un rôle dirigeant dans 862 de ces mouvements.

ALSTHOM, MERLIN, GERIN, DASSAULT, MOTOBÉCANE, S.N.C.F., P.T.T., E.D.F., BANQUE DE FRANCE, BERLIET, USINOR, etc..., entreprises et corporations ayant été touchées par des grèves ou des actions diverses.

L'année 1979 a pris fin sur ce panorama des luttes et 1980 commence avec une poursuite et aggravation des conflits, ce qui montre le mécontentement de la classe ouvrière et sa volonté de lutte.

Face à la crise, à la vie chère, à la fermeture des entreprises, à la réduction des effectifs, etc..., la classe ouvrière lutte pour maintenir l'acquis, mais aussi pour obtenir des revendications nouvelles. Par exemple, la Fédération des Métaux enregistre 300 conflits depuis septembre qui se sont terminés par des succès revendicatifs.

René LOMET, secrétaire de la C.G.T., appréciant ces succès a déclaré : « La lutte paie. C'est un des enseignements principaux que nous tirons des actions de ces derniers mois. » « Ces résultats ont été obtenus à la suite de luttes opiniâtres, longues, difficiles, souvent marquées par des occupations d'entreprises. Elles se sont déroulées dans les grandes entreprises. La C.G.T. y a été le fer de lance de l'action. »

Des grandes batailles marquent notamment la résolution de la classe ouvrière et de son esprit de lutte :

ALSTHOM, qui a mené une dure bataille et qui après 60 jours de grève, dans laquelle la C.G.T. a joué un rôle essentiel, a contraint au recul de la direction de l'entreprise.

- **ALSTHOM** obtient le 13e mois, le salaire minimum de 2.700 F et d'autres revendications. En plus, les grévistes déjouent une manœuvre du patronat qui cherchait la division des travailleurs vis-à-vis de la maîtrise et des cadres.
- **SNECMA** obtient d'AIR FRANCE d'équiper l'Airbus 310 avec le moteur 680. C'est le résultat de la lutte des travailleurs pour le maintien de cette industrie et de l'industrie nationale.
- **USINOR DENAIN** qui mène une longue lutte, la bataille de l'acier, pour s'opposer à la liquidation de l'entreprise, aux expulsions et mutations.
- **ALFA-MERLIN** (Colombes), occupation de l'usine pour s'opposer à la fermeture de l'entreprise que prétend imposer le baron EMPAIN.
- **P.C.U.K.** (Oise), grève contre la suppression d'emplois.
- **RHÔNE-POULENC** (Givet), les travailleurs obtiennent 240 F d'augmentation à la su[illegible] d'une grève.
- **HOSPITALIERS,** 25.000 agents en grève de 24 heures en 60 départements pour les salaires et contre la dégradation de l'emploi.
- **CENTRE POMPIDOU** (Paris), grève pour une augmentation des salaires.
- **S.N.C.F.,** nouvelles grèves pour les qualifications et levée des sanctions.
- **R.A.T.P.** (Parisienne), grèves contre les « études » de réduction du personnel et pour la sécurité.
- **SNIAS** (Saint-Nazaire), débrayages contre les licenciements répressifs.
- **MAVILOR** (Loire), occupation pour obtenir la négociation.
- **KREMA** (Reims), action et obtention de 12 % d'augmentation.
- **MÉTRO** (Marseille), grève pour obtenir une prime.
- **PRISUNIC** (Toulon), après 7 semaines de grève un protocole favorable est signé avec la C.G.T.
- **POUYET** (Saint-Denis), occupation de l'entreprise votée à 84 % à l'appel de la C.G.T. pour s'opposer aux licenciements.

Etc..., etc... La liste est longue, mais on pourrait la prolonger.

Un fait encore très significatif : L'élection au Conseil des Prud'hommes a été plus forte dans les entreprises en lutte et le pourcentage de la C.G.T. est supérieur, allant jusqu'aux 60 % des voix. Même résultat dans les entreprises en lutte dans les élections professionnelles. Les travailleurs en lutte font confiance à la C.G.T.

Autre fait marquant est la participation des travailleurs immigrés aux luttes. Dans les usines où ils sont nombreux, ils ont marché au coude à coude avec les travailleurs français, assurant l'unité et le succès. C'est la réponse de la classe ouvrière dans son ensemble aux mesures répressives et réactionnaires du patronat et du pouvoir contre les immigrés. Pour mener la lutte avec succès, nous invitons les travailleurs immigrés, tous les travailleurs, à rejoindre la C.G.T. pour la faire plus nombreuse et plus forte, pour conserver les acquis et pour envisager de nouvelles revendications dans l'année qui commence.

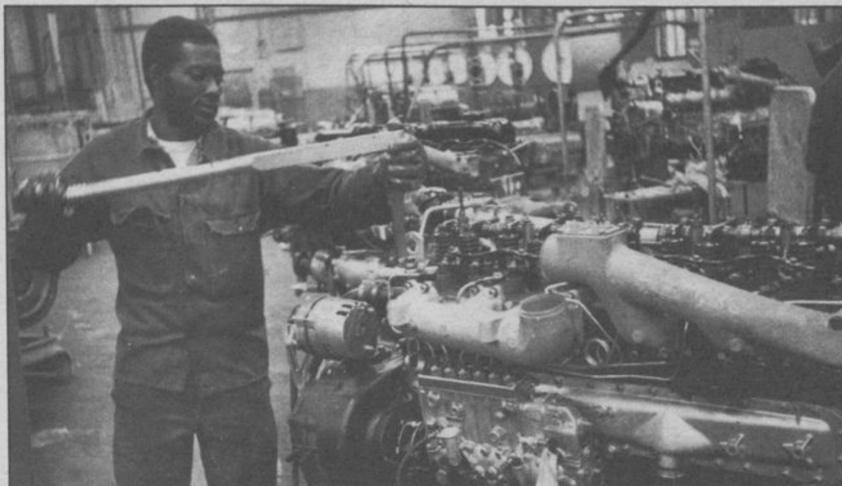


Photo Alain DEUNEULIN

des ENTREPRISES et des CHANTIERS

UNE ENTREPRISE DE TEXTILE REDÉMARRE
après 5 ans de lutte

L'entreprise de textile BOURGUET, dans le Tarn, repart grâce aux commandes algériennes obtenues par la C.G.T.

L'heureuse issue de 5 ans de lutte persévérante, dont deux d'occupation de l'entreprise, soutenue par une solidarité interprofessionnelle intense, démontre qu'il ne faut jamais désespérer et que la lutte paie.

Le fait que c'est à partir d'une commande du gouvernement algérien que l'entreprise redémarre prend, dans les circonstances présentes, un sens tout à fait important.

Si les relations économiques entre la France et l'Algérie étaient ce qu'elles pourraient et devraient être, l'usine BOURGUET n'aurait probablement pas fermé ses portes et de nombreuses autres entreprises menacées de liquidation survivraient.

L'entreprise a donc redémarré, le 4-12-79, sous forme de coopérative ouvrière.

Georges SÉGUY était allé lui-même fêter cet événement à LABASTIDE ROUAIROUX.

Outre Georges SÉGUY, le consul d'Algérie à Toulouse et Pierre GENSOUS, secrétaire de la C.G.T., 700 travailleurs étaient venus participer au meeting.

LA FORMATION
Une grande préoccupation des travailleurs

Les militants C.G.T. de l'entreprise électrique SAUNIER DUVAL ont compris l'importance des problèmes de la FORMATION.

Chaque année, un questionnaire est distribué à tout le personnel, demandant à chacun de répondre quel serait le stage qu'il souhaiterait suivre. Puis, après s'être informés des possibilités, les délégués interviennent au Comité d'Établissement, pour que ces demandes soient prises en compte dans le plan formation de l'entreprise.

Non sans peine. Car les patrons cherchent à utiliser le 1 % obligatoire pour les besoins immédiats de l'entreprise plutôt que dans l'intérêt des travailleurs et de la profession. De plus, il n'est pas toujours possible de trouver un stage adapté aux besoins de chacun.

Cependant en 1979, ils ont fait aboutir des demandes de formation au C.A.P. de monteur électricien et à d'autres spécialités. **Et ils ont réussi à obtenir un stage de perfectionnement en français et de mise à niveau pour une douzaine de travailleurs immigrés. Un stage de 200 heures, pendant le temps de travail.**

Ils interviennent auprès de la Direction et des organismes de formation afin que cet effort soit poursuivi, que les stages soient de plus longue durée et mieux adaptés.

Dans chaque entreprise il est nécessaire de faire connaître vos besoins, de revendiquer des stages. La formation est devenue une grande préoccupation des travailleurs. Ils en ont besoin pour améliorer leur qualification, leur salaire, pour faire un travail plus intéressant, pour se faire respecter, se cultiver, s'ils restent en France. Mais cela est vrai également s'ils choisissent de repartir pour se rendre utiles dans leur pays.

DES QUESTIONS...

QUI VOUS CONCERNENT

I.V.G. et immigration

Le Parlement a adopté la loi sur l'Interruption Volontaire de Grossesse.
C'est à la fois un succès sur les forces réactionnaires qui voulaient remettre en cause les droits des femmes, acquis depuis 1975, mais aussi une insatisfaction compte tenu des insuffisances de la loi, comme par exemple :

- **non remboursement par la Sécurité sociale,**
- **maintien des dispositions dissuasives et absence de contrainte à l'égard de l'État pour l'application de la législation, notamment dans les établissements publics hospitaliers,**
- **discriminations et absence de moyens adaptés aux femmes immigrées.**

Françaises ou immigrées, les femmes doivent pouvoir choisir librement d'avoir ou non des enfants.
Des dispositions particulières doivent être prises pour informer largement les femmes immigrées tant en ce qui concerne l'éducation sexuelle, la généralisation des méthodes contraceptives modernes que l'Interruption Volontaire de Grossesse, compte tenu des contraintes qui pèsent sur elles tant en France que dans leur pays d'origine.

الايقاف الارادي للحمل.
تمت المصادقة على قانون التوقيف
الارادي للحمل وبذلك تتمكن المراة
من اختيار الولادة او رفضها الا ان
القانون منقوص لان نفقات الاجهاض
لا يدفعها الضمان الاجتماعي [illegible]
لانه يكرس الظلم [illegible]
[illegible] **المهاجرات اللواتي**
يحتجن الى تربية جنسية
واسعة النطاق .

KURTAJ

« Bilinçli olarak hamileliği durdurma » (IVG - çocuk aldırma) hakkındaki yasa kabul edildi. Kadınların serbestçe çocuk sahibi olma yada olmama hakları tanındı. Ancak, bu yasa yetersizdir. Çünkü, kürtaj masrafları sosyal sigortalar tarafından ödenmiyor ve özellikle cinsel eğitime gereksinimi olan göçmen kadınlara karşı ayırımcılık sürdürülüyor.

A lei sobre a interrupção voluntária da gravidez foi adoptada.

Fica assim reconhecido às mulheres o direito de ter ou não filhos, mas esta lei é ainda insuficiente dado que as despesas ocasionadas pela interrupção da gravidez não são reembolsadas pela Segurança Social. E mantêem-se as discriminações em relação às mulheres imigradas que deveriam beneficiar, em particular, de uma educação sexual.

PÉTROLE : *ça pue les profits !*

OU... LA PILULE AU PÉTROLE : NE PAS AVALER...

Depuis des années, et en particulier au cours de ces derniers mois, Giscard d'Estaing, Barre, Ceyrac et autres compères matraquent intensément l'opinion publique en voulant faire croire que le pétrole (comme les immigrés) est responsable de tous nos maux : hausse des prix, inflation, chômage et donc refoulement des immigrés.

LA VÉRITÉ : LA VOILA EN QUELQUES CHIFFRES

PRIX DU PÉTROLE BRUT ET DU SUPER :
de 1977 à 1979, le prix du brut a augmenté de 8 % et le super de 30 %

TAXES PRÉLEVÉES PAR L'ÉTAT :
Sur le prix du super, l'État prélève plus de 60 % de taxes.
Taxes sur les produits pétroliers (en millions de francs)

1977 =	28 431	
1978 =	36 091	(+ 27 %)
1979 =	48 000	(+ 33 %)

PROFITS DES COMPAGNIES PÉTROLIÈRES :
(Pour le premier semestre 1979 comparé au premier semestre 1978)
ELF + 93,8 % ESSO + 136,5 % TOTAL + 616 %
et ça continue...

PERTES CONTINUES DE L'OPEP

Les pays producteurs de pétrole, contrairement aux mensonges répétés, voient leur pouvoir d'achat sans cesse diminué.

- **Le ministre français des Transports a reconnu que le brut comptait pour 50 centimes dans un litre de super vendu 3,08 F.**
- **De 1974 à 1978, la progression du prix des exportations françaises a été en moyenne de 5 % plus rapide que celle du prix du pétrole importé. Exemple : un camion qui coûtait 529 tonnes de pétrole en 1974, en coûte 693 tonnes aujourd'hui.**
- **En 1973, tous les pays de l'OPEP étaient excédentaires : 35 millions de dollars.**
- **En 1978, quatre pays seulement sont excédentaires de 6 milliards de dollars (Arabie Saoudite, Qatar, Koweit et Émirats Arabes Unis). Les neuf autres pays ont une forte dette extérieure en 1979.**

Alors, c'est tous ensemble, Français et immigrés qu'il faut combattre ces campagnes mensongères anti-arabes et lutter avec force pour l'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs, de leurs conditions de vie et de travail en prélevant sur les profits scandaleux des compagnies pétrolières et des autres sociétés industrielles et financières.

FOYERS :

DES ACQUIS QUI EN PERMETTENT D'AUTRES

De nombreux protocoles d'accord ont été signés, ces derniers temps, entre les résidents et diverses associations gérantes de foyers.

La C.G.T. estime, dans l'ensemble, ces acquis comme positifs. Certes, ils ne règlent pas tout. Mais à partir de là, les résidents peuvent faire avancer et résoudre un certain nombre de problèmes restés en suspens.

Que le « Comité de Coordination » dénonce ces résultats, cela n'a rien d'étonnant. Sa récente volte-face à propos de la négociation foyer par foyer, n'atténue en rien sa responsabilité et celles des organisations et militants de la C.F.D.T. qui l'ont soutenu.

La C.G.T. qui, sans relâche, a mis tout en œuvre au travers de multiples initiatives pour aider les résidents, vient de proposer aux autres confédérations syndicales, une démarche commune auprès de la SONACOTRA, dans le seul but de favoriser les négociations en cours et d'avancer sur les points restés en suspens.

Les résidents savent qu'ils peuvent compter sur la C.G.T.

المبيتات

تم توقيع اتفاقيات عديدة ايجابية
مؤخرا بفضل النضال، لكن لم يقع
فض كل المشاكل و المطالب .
[illegible]
[illegible]
المنظمات الاخرى القيام بعمل
مشترك لفتح مفاوضات شاملة
[illegible] ادارة السوناكوترا .

IŞÇI YURTLARI (FOYER'LER)

Son günlerde, eylemler sayesinde, foyer'lerin bir bölümünde olumlu sözleşmeler imzalandı.

Ne var ki, bazı anlaşmazlıklar hala sürüyor ve işçilerin istemleri hala yerine getirilmedi.

Bu nedenle, CGT, bir yandan her foyer'de mücadeleyi sürdürken, öteyandan öteki sendikal örgütlere SONACOTRA ile toplu görüşe yapılması önerisini götürdü.

Graças à acção vários acordos positivos foram assinados em diversos « foyers » nestes últimos tempos. Mas outros conflitos continuam sem ser resolvidos e as reivindicações sem satisfação.

É por esta razão que ao mesmo tempo que continua a luta nos « foyers », a C.G.T. propos às outras centrais sindicais uma iniciativa comum junto da SONACOTRA a fim de egixir uma negociação global.

Succès de la C.G.T. aux élections Renault-Billancourt

Les élections des délégués du personnel qui ont eu lieu le 17 janvier à l'usine Renault à Billancourt ont vu la C.G.T. remporter un succès.

Avec 69,78 % des voix, elle gagne 2,42 % sur 1979.

La C.F.D.T. perd 0,24 % et F.O. perd 1,90 %.

Dans l'ensemble de la Régie, la progression C.G.T. est ainsi confirmée : à R.V.I. Blainville, à Douai, à Flins, à Sandouville, à Rueil et à S.V.I. Vénissieux.

De même, le nombre de syndiqués C.G.T. a augmenté sensiblement à Billancourt.

PRUD'HOMMES

Elections des

SUCCÈS DE LA CGT

Un vote massif des travailleurs immigrés

En lui accordant près de 43 % de leurs suffrages, les travailleurs ont placé la C.G.T. loin en tête, à la première place.

Ce pourcentage est très significatif si l'on retire le vote des cadres supérieurs. Il atteint 45,41 %.

Dans la section « industrie » la C.G.T. atteint 50,2 %, elle est majoritaire dans 56 départements, et première organisation dans 33. Elle est donc en tête dans 89 départements sur 95. (C.F.D.T. : 22,4 % ; F.O. : 15,6 %).

La C.G.T., dans la section « commerce » est la 1re organisation avec 42,4 %. Dans 66 départements elle est en tête, dans 13 elle est majoritaire. Soit au total 79 départements où elle est la 1re organisation (C.F.D.T. : 23,4 % ; F.O. : 19,7 %).

Pour la section « activités diverses », la C.G.T. est en tête avec 35,2 % des suffrages (C.F.D.T. : 26,8 % ; F.O. : 22,2 %).

Avec 31 % des voix, la C.G.T. est la seconde organisation dans l'agriculture (C.F.D.T. : 33,7 % ; F.O. : 23 %).

Malgré les campagnes anti-C.G.T. menées sous les formes les plus diverses par le patronat et le gouvernement, la C.G.T. a obtenu un résultat très positif. Les travailleurs ont voté massivement pour ses listes.

Et dans ce vote massif, on retrouve les travailleurs immigrés, qui ont malgré les difficultés, manifesté leur confiance dans la C.G.T.

L'examen des résultats obtenus par la C.G.T. dans des bureaux ou pour l'essentiel sinon en très grand nombre, des travailleurs immigrés ont voté, confirment leur vote massif en faveur de la C.G.T., quelques exemples :

— Rhône-Poulenc Industrie (Rhône) : C.G.T. : 50,9 % ; C.F.D.T. : 32,4 % ; F.O. : 7,52 %.

— Berliet (Rhône) : C.G.T. : 63,32 % ; C.F.D.T. : 25,65 % ; F.O. : 6,05 %.

— Renault-Sandouville (Seine Maritime) : C.G.T. : 55,06 % ; C.F.D.T. : 31,82 % ; F.O. : 6,83 %.

— Chantier de Palluel (Seine Maritime) : C.G.T. : 59,84 % ; C.F.D.T. : 29,42 % ; F.O. : 3,83 %.

— Dunlop-Amiens : C.G.T. : 60,65 % ; C.F.D.T. : 23,32 % ; F.O. : 10,60 %.

Une autre constatation s'impose avec force.

Les candidats de l'ex-C.F.T., camouflés sous diverses étiquettes dont celle de « l'alliance », n'ont pas fait le plein de leurs voix, et de beaucoup. Le secret de l'isoloir a permis de commencer à remettre les choses en place. Et pourtant les nervis se sont activés pour contraindre les travailleurs à ne pas voter pour la C.G.T. Les exemples qui suivent d'entreprises où il y a une forte proportion de travailleurs immigrés, illustrent bien cette constatation :

— Citroën-Clichy : C.G.T. : 31,7 % soit + 11,50 % par rapport aux élections professionnelles.

C.S.L. : perd 31,10 % sur les élections professionnelles.

— Unic-Fiat Trappes (Yvelines) : la C.G.T. obtient 48,50 %, la C.S.L. passe de 80 % à 20,9 %.

— Talbot (ex-Chrysler) (Yvelines) : C.G.T. : 38,69 % contre 15,52 % aux élections professionnelles ; C.S.L. : 39,40 % contre 77,40 % aux élections professionnelles pour la section « Industrie », même dans l'encadrement, la C.S.L. subit un sérieux échec avec une perte de 40 % sur les élections professionnelles.

La démonstration est faite, que les travailleurs en grande partie libérés des multiples pressions qu'ils subissent dans ces entreprises votent autrement. Par leur vote, ils ont donné à la C.G.T. une audience que le patronat et ses pseudo-syndicats veulent à tout prix diminuer, voire supprimer.

Les résultats du 12 décembre posent donc à nouveau le problème des élections libres dans ces entreprises et dans quelques autres.

Avec la C.G.T., les travailleurs français et immigrés sauront les imposer. Comme ils le prolongeront rapidement leur vote du 12 décembre en adhérant à la C.G.T.

Pour être plus forts, et pour arracher des revendications.

BARRE-BONNET YASASININ EN TEHLİKELİ YANLARI

Barre-Bonnet yasası, geçtiğimiz Aralık ayında kesinlikle mecliste kabul edildi.

Yeni yasaya göre 5 yeni sınır dışı etme durumu daha eklendi :

— sahte oturma izini olan göçmenler,

— durumu sonradan yasallaştırılmış olanların dışında, Fransa'ya yasal yoldan girdiğini kanıtlayamayan göçmenler,

— 3 aydan fazla Fransa'da oturma izini olmadan kalan göçmenler,

— oturma izini isteği reddedildikten sonra hüküm giyenler, ya da bir yıllık oturma kartlarıyla (résidents temporaires) Fransa'da 5 yılı doldurmayanlar,

yargılanmaksızın sınır dışı edilebilecekler.

Ayrıca, Barre-Bonnet yasası « idari tutuklamayı » resmileştiriyor.

Kısaca, bu rezil yasanın uygulanmasını önlemek için eyleme devam etmek gerekiyor.

LA LEY INICUA BARRE-BONNET VOTADA DEFINITIVAMENTE

La ley Barre-Bonnet ha sido votada. La expulsión de los extranjeros fundada sobre pretendidas amenazas al orden público queda legalizada. El texto agrega además nuevos casos de expulsión :

1) Si el inmigrado no puede justificar su entrada regular en Francia.

2) Si tiene un título de residencia falso.

3) Si permanece en Francia más de 3 meses sin carta de residencia.

4) Si se es objeto de una condena por no haber dejado el país después de serle rechazada la renovación de la carta de residencia. Por otra parte, la ley permite el internamiento administrativo.

La C.G.T. considera esta ley inaceptable y se opondrá con todas sus fuerzas a las expulsiones arbitrarias.

LA LOI INIQUE BARRE-BONNET EST DÉFINITIVEMENT VOTÉE

mais le Conseil constitutionnel annule certaines dispositions

Le retrait du projet BARRE-STOLÉRU (cartes de séjour et de travail) de l'ordre du jour des travaux parlementaires est un résultat important de l'action menée par la C.G.T. pour la défense des droits des travailleurs immigrés et de leurs familles.

Mais l'autre projet gouvernemental, relatif aux refoulements et aux expulsions (projet BARRE-BONNET) a été, lui, définitivement voté le 6 décembre 1979 par l'Assemblée Nationale et le 11 décembre par le Sénat.

En effet, grâce à un article de procédure parlementaire et à la docilité (malgré les bonnes paroles) des élus de la majorité gouvernementale, la loi inique est passée, son application ayant été étendue aux « Départements d'Outre Mer ».

CONTENU DU TEXTE VOTÉ

1) **La loi BONNET ajoute de nouveaux cas d'expulsion** à l'ordonnance de 1945. Jusqu'à présent l'expulsion, décidée par le ministre de l'Intérieur, ne pouvait être fondée que sur une « menace (prétendue) pour l'ordre public ».

Le nouveau texte ajoute 5 cas nouveaux d'expulsion :

a) un immigré se prévaut d'un faux titre de séjour ;

b) un immigré ne peut pas justifier qu'il est entré régulièrement en France (**attention :** à moins qu'il n'ait obtenu ensuite une régularisation de situation. Ici un amendement parlementaire a mis en échec la volonté gouvernementale de tirer une croix sur la régularisation) ;

c) un immigré s'est maintenu plus de 3 mois en France sans titre de séjour ;

d) un immigré a fait l'objet d'une **condamnation par jugement** devenu définitif, pour défaut de titre de séjour, pour n'avoir pas quitté la France après un refus de renouvellement de son titre de séjour.

(**Attention :** si cet immigré n'a qu'une carte de résident temporaire et depuis moins de cinq ans, il peut être expulsé dans ce cas (d) sans jugement préalable).

2) **La loi modifie les conditions d'entrée en France.**

Tout étranger devra désormais présenter à la frontière soit un titre lui permettant de travailler en France, soit des « garanties de rapatriement » (un décret dira ce que cela veut dire concrètement).

Toutefois ces nouvelles conditions **ne sont pas applicables** au conjoint et aux enfants mineurs venant rejoindre un(e) immigré(e) résidant régulièrement en France. Donc elles ne doivent pas faire obstacle à la venue des familles.

3) La loi BONNET permet **l'internement administratif temporaire** d'un immigré (en cas de refoulement à la frontière, et pour l'exécution d'un arrêté d'expulsion).

Mais le Conseil Constitutionnel saisi par les Parlementaires communistes et socialistes, a annulé le 9 janvier cette partie de la loi et a jugé contraire à l'article 66 de la Constitution les dispositions de la loi permettant de détenir sans intervention judiciaire un immigré en cours d'expulsion.

Il s'agit là d'un succès important pour les libertés et les droits de l'homme que le Bureau Confédéral a salué, cependant la C.G.T. continue à dénoncer les autres aspects de la loi comme inacceptables.

Elle s'opposera par tous les moyens aux expulsions et refoulements arbitraires.

Elle appelle tous les immigrés qui seraient menacés d'expulsion ou de refoulement de se faire connaître sans tarder aux militants de la C.G.T., aux permanences des Unions Locales prévues à cet effet.

أخطر مظاهر قانون بار-بوني

تمت المصادقة على هذا القانون في ديسمبر [illegible]

— اذا بقي اكثر من 3 اشهر بدون بطاقة اقامة — يتعرض لعقوبة نهائية اذا بقي بفرنسا بعد رفض تجديد [illegible] المقيمون موقتا منذ 5 سنوات يمكن [illegible] .

و من ناحية اخرى يخول القانون المسك الاداري .

لذلك ينبغي منع تطبيقه ومواصلة وتشديد النضال ضده .

OS ASPECTOS MAIS PERIGOSOS DA LEI BARRE-BONNET

A lei BARRE-BONNET foi definitivamente aprovada, em Dezembro, pelo Parlamento. O novo texto de lei contem mais cinco novos casos de expulsão :

— o caso de um imigrante que possui uma carta de estadia falsa ;

— o caso de um imigrante que não pode justificar ter entrado regularmente em França, salvo se a sua situação foi já regularizada ;

— o caso de um imigrante com mais de três meses em França sem carta de estadia ;

— o caso de um imigrante tendo sido objecto de uma condenação definitiva por ter continuado em França após lhe ter sido recusada a renovação da carta de estadia, os residentes temporários que podem ser expulsos passados cinco anos, e sem julgamento.

Por outro lado, a lei Barre-Bonnet oficializa a detenção administrativa.

Por consequência, é necessário continuar a acção para impedir a aplicação da dita lei.

LA LUTTE CONTRE LES PROJETS DE LOI AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

L'année 1979 a été particulièrement marquée par une lutte intense contre la politique antisociale et réactionnaire du gouvernement et du patronat, pour l'emploi et contre les projets de lois d'exception qui visent les immigrés.

La lutte contre les projets BARRE-BONNET-STOLÉRU s'est développée rapidement à partir du moment où, le 13 février 1979, la C.G.T. refusant de garder le secret, présentait à la presse le contenu odieux des mesures en préparation et appelait à la riposte de masse unitaire.

Des actions multiples sous différentes formes se sont développées dans les entreprises, les foyers, les localités, jusqu'au plan national.

L'union s'est réalisée entre organisations syndicales C.G.T.-C.F.D.T.-F.O.-C.F.T.C.-C.G.C. et F.E.N.

Elle a pris de l'ampleur au niveau international avec la rencontre internationale à Paris les 29 et 30 mars 1979, puis à l'occasion de la Conférence Internationale du Travail à Genève au mois de juin, ensuite lors de la semaine d'action en France du 15 au 20 octobre à l'initiative C.G.T.-C.F.D.T.-F.E.N. avec la participation de l'U.G.T.A., l'U.M.T., l'O.U.S.A.

Enfin, du 18 au 23 novembre dernier, ont eu lieu en Algérie, au Maroc et au Portugal différentes initiatives auxquelles ont pris part la C.G.T., la C.F.D.T. et la F.E.N.

Au Portugal, Johanès GALLAND représentait la CGT. Les trois centrales françaises et la C.G.T.-P(I.N.) du Portugal ont participé à un meeting de 2.000 travailleurs à l'usine chimique « Chemical » près de Lisbonne. Ces délégations ont participé à une Conférence de presse, elles ont été reçues par le secrétaire particulier du Président de la République portugaise et par le secrétariat d'Etat à l'émigration.

En Algérie, la C.G.T. était représentée par René LOMET et Marius APOSTOLO. La C.G.T., la C.F.D.T., la F.E.N. et l'U.G.T.A. ont participé à 6 meetings à Oran, El Asnam, Bedjai, Annaba, Tizzi-Ouzou et Alger, ainsi qu'à une conférence de presse et à une table ronde télévisée.

Au Maroc, c'est Gilbert JULIS et Denis BORD qui représentaient la C.G.T.

Des meetings ont eu lieu à Casablanca devant 6.000 personnes, à Tétouan, à Rabat avec la participation de la C.G.T., la C.F.D.T., la F.E.N. et l'U.M.T.

Partout, dans ces trois pays, l'accueil a été particulièrement chaleureux.

Nul doute que toutes ces initiatives ont contribué à obliger le gouvernement français à certains reculs.

Mais la lutte n'est pas terminée et 1980 sera l'année d'importantes batailles pour faire échec aux lois scélérates anti-immigrés.

LA MÉDAILLE A GISCARD

24 décembre 1974 : Croissants chauds et café au lait pour quelques éboueurs offert par Giscard d'Estaing à l'Elysée, dans le même temps où le gouvernement venait d'engager une grande offensive contre les immigrés : arrêt de l'immigration, refoulements, campagne raciste accusant les immigrés d'être responsables du chômage.

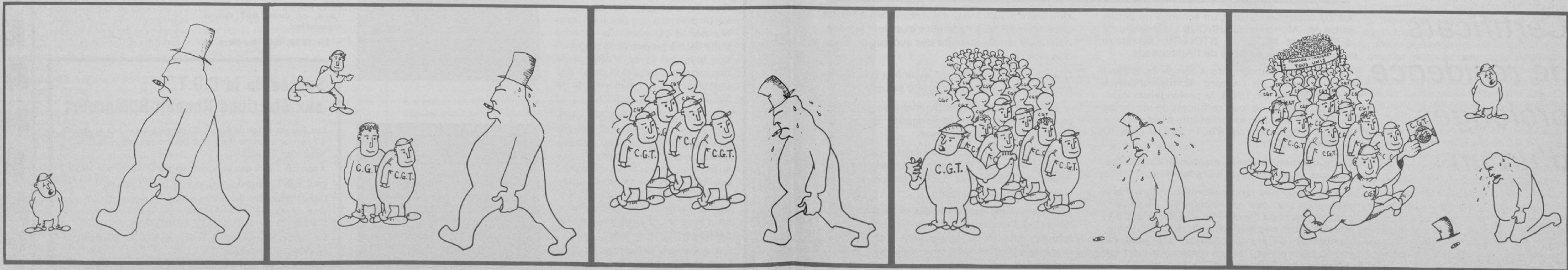
21 novembre 1979 : Giscard reçoit 250 immigrés à l'Elysée à l'occasion de « la semaine du dialogue » et de la mise en place d'un groupe de travail « Culture et Immigration ». Pas de croissant, mais Giscard promet la lune: « les situations acquises en matière de séjour et de travail ne seront jamais remises en question... il n'est pas question de revenir sur un droit acquis » déclarait le Président de la République.

Quelques jours après, le gouvernement faisait adopter la loi BARRE-BONNET élargissant les cas d'expulsions et officialisant les prisons clandestines.

10 décembre 1979 : Giscard d'Estaing reçoit à Genève la médaille et le prix Nansen attribués par un haut commissaire des Nations Unies en hommage au Président de la République et à la nation française pour « leur action en faveur des réfugiés ».

A quand l'attribution à Giscard d'une médaille ornée de diamants pour son action en faveur des expulsions et ses campagnes mensongères ?

Le chasseur de gaspis



DROIT DE TOUS ET DE CHACUN

SÉJOURS TEMPORAIRES DANS LE PAYS D'ORIGINE

Vous êtes assuré(e) à la Sécurité sociale. Vous séjournez dans votre pays d'origine à l'occasion des congés payés. En cas de maladie ou d'accident, vous avez des droits et éventuellement votre conjoint et vos enfants qui vous accompagnent. Munissez-vous de votre carte de Sécurité sociale et de vos bulletins de salaires.

PAYS	VOUS DEVEZ	VOS DROITS	CONJOINT ET ENFANTS VOUS ACCOMPAGNANT
ALGÉRIE MAROC TUNISIE	Pas de formalité préalable au départ. En cas de maladie ou d'accident survenant pendant les congés vous devez vous adressez à la Caisse du lieu de séjour.	• Les soins sont pris en charge par la Caisse du lieu de séjour. • Les indemnités journalières sont réglées par la Caisse française.	Les soins sont pris en charge par la Caisse du lieu de séjour.
MALI		• Les soins sont pris en charge par la Caisse du lieu de séjour. • Pas d'indemnités journalières.	Aucun droit.
ESPAÑA	Retirar un formulario « S.E. » 1346 en vuestra caja primaria. Ese formulario es valedero por la duración del « congé payé ».	• El tratamiento corre a cargo de la caja del lugar de estancia. Las indemnizaciones son pagadas por la caja francesa.	El tratamiento corre a cargo de la caja del lugar de residencia.
PORTUGAL	Assegurado e membros da família : levantar junto da vossa « Caisse Primaira » um formulário « SE 139.37 » válido durante o periodo de férias. Os membros da familia devem pedir o formulário « SE 13.907 ».	• Cuidados médicos e medicamentosos correm a cargo da caixa do lugar de estadia durante as férias. Mas a indemnização de salário é paga pela caixa francesa.	Cuidados médicos correm a cargo da caixa do lugar de estadia.
TÜRKİYE	Baglı oldugunuz sosyal sigorta kasasından (CPCAM) S.E. 20.806 no'lu formüleri alın.	• Tedavi masrafları kaldıgınız yerin sosyal sigorta kasası tarafından ödenir. • Hastalık tazminatı (yövmiyeler) Fransız sosyal sigorta kasası tarafından ödenir.	Hiçbir hak yoktur.
YOUGOSLAVIE	Retirer dans votre Caisse Primaire un formulaire « S.E. 21.04.A ».	• Les soins sont pris en charge par la Caisse du lieu de séjour. • Les indemnités journalières sont réglées par la Caisse française.	Les soins sont pris en charge par la Caisse du lieu de séjour.
AUTRICHE	Retirer un formulaire « S.E. 110.07 ».		
ITALIA	Ritirare presso la vostra cassa primaria un formulario E 111 (valido 3 mesi).Se conseguentemente alla malattia o all'infortunio vi e' un'incapacita' al lavoro, esso va consegnato all'INAM nei tre giorni successivi.	• In Italia e nei paesi della CEE le cure mediche sono a carico degli istituti del luogo di soggiorno. • Le indennita' giornaliere sono invece corrisposte dalla cassa francese.	Cure a carico dell'istituto del luogo di soggiorno.
R.F.A. DANNEMARK IRLANDE BELGIQUE PAYS-BAS LUXEMBOURG	Retirer dans votre Caisse Primaire un formulaire E 111 - valable 3 mois. Ce formulaire doit être remis à la Caisse du lieu de séjour en cas de maladie ou d'accident dans les trois jours s'il y a arrêt de travail.	• Dans les pays d'origine et dans les pays de la CEE. • Les soins de santé sont pris en charge par le Centre du lieu de séjour (salarié, retraité). • Les indemnités journalières sont réglées par la Caisse française.	Les soins sont pris en charge par la Caisse du lieu de séjour.
AUTRES PAYS	Consultez votre Caisse Primaire avant le départ.		

IMMIGRATION ALGÉRIENNE

Certificats de résidence prolongés d'un an

Le 20 décembre dernier, un échange de lettres entre M. Mohamed SAHNOUN, ambassadeur d'Algérie et M. Lionel STOLÉRU, secrétaire d'Etat, a eu lieu au siège de l'Ambassade.

Cet accord, le deuxième dans son genre, prévoit dans le cadre de l'accord de main-d'œuvre franco-algérien de 1968, la prolongation automatique d'un an de tous certificats de résidence de 5 et 10 ans des ressortissants algériens, qui arrivent à échéance entre le 1er janvier et le 30 septembre 1980.

Cette décision intéresse environ 400.000 travailleurs et membres de leurs familles.

Il n'y a donc pas renouvellement automatique pour 10 ans des certificats de résidence, comme le prévoit l'accord de 1968, car des discussions sont en cours entre les deux gouvernements sur différents aspects des relations franco-algériennes, et en particulier sur les questions de l'immigration.

Une Commission Mixte s'est réunie les 27 et 28 décembre 1979 à Paris pour examiner les conditions de renouvellement des accords de main-d'œuvre de 1968.

D'autres réunions doivent avoir lieu prochainement à Alger. Ce qui importe c'est que :

— tous les travailleurs algériens soient informés de leur droit à la prolongation d'un an de leurs certificats de résidence ;

— ils s'adressent aux permanences de renseignements de la C.G.T. afin qu'ils soient aidés dans leurs démarches pour la prolongation de leur certificat de résidence.

— ils signalent aux délégués et organisations de la C.G.T. toute menaces d'expulsions ou de refoulements dont ils seraient l'objet, pour empêcher tout mauvais coup de la part du gouvernement et du patronat.

Le problème de la paix et de l'Afghanistan

La Commission Exécutive de la C.G.T. réunie le 8 janvier 1980 a eu à débattre des menaces qui pèsent sur la situation internationale et de la situation créée par l'intervention armée des forces de l'U.R.S.S. en Afghanistan.

Elle a souligné les quatre principes essentiels rappelés au 40e Congrès Confédéral :

– La mise en œuvre d'un véritable climat de coexistence pacifique dans le prolongement de l'accord d'Helsinki ;

– La suppression de tout armement nucléaire et l'interdiction de toutes les armes de destruction massive ;

– Une politique conséquente de détente et de désarmement ;

– La dissolution simultanée des blocs militaires.

C'est à partir de ces principes que la C.G.T. a pris position tout dernièrement contre l'implantation de nouveaux missiles américains en Europe et qu'elle s'élève contre les dernières mesures de rétorsions économiques prises par le gouvernement américain contre l'U.R.S.S. aboutissant à une dégradation très préoccupante des rapports de détente.

—

Dans le cadre de la montée de la tension internationale, utilisée intérieurement par le gouvernement et le Président de la République comme moyen de pression, de chantage à l'égard des travailleurs et de la population afin de leur faire admettre les nouvelles agressions contre leurs conditions de vie, nous avons a connaître de la situation créée par l'intervention armée des forces de l'U.R.S.S. en Afghanistan.

—

La Commission Exécutive tient à rappeler les valeurs traditionnellement défendues par la C.G.T. :

1) Rapport entre les Etats fondés sur l'amitié, la coopération, le respect mutuel et interdisant tout recours à la force.

2) Le principe de non ingérence dans les affaires intérieures d'un pays.

3) Evolution et progrès des peuples sur la base de leur propre détermination.

C'est dans cet esprit que la Commission Exécutive apprécie et suivra avec la plus grande attention l'évolution de la situation en Afghanistan et souhaite que le peuple afgan se détermine en toute indépendance.



L'Année Internationale de l'Enfant est terminée. Mais les problèmes demeurent. Parmi les milliards et demi d'enfants à travers le monde, des millions d'entre eux meurent et souffrent de tous les maux. Notre lutte doit donc se poursuivre pour changer cette situation.

PORTUGAL

ABONO DE FAMILIA PARA OS FILHOS COM MAIS DE 20 ANOS QUE PROSSEGUEM ESTUDOS EM PORTUGAL

Os filhos dos trabalhadores portugueses em França que prosseguem os seus estudos em Portugal, passaram a ter direito ao abono de família a até à idade de 20 anos (e não só até aos 15).

Esta medida entrou em aplicação a partir do dia 1 de Outubro de 1979 mas não tem efeitos retroactivos, isto é, aqueles que, ao completarem 15 anos, deixaram de receber abono e ainda não têm 20, voltaram a ter direito mas apenas durante o período que restar e não do já passado. Assim, um jovem que prossegue os estudos em Portugal e tiver 18 anos, passará a receber abono durante 2 anos.

Como é evidente, para se ter direito, é preciso :

— ter um ou mais filhos com menos de 15 anos ;

— ter dois com menos de 20 anos a estudar ou inválidos, no caso de já não se ter nenhum com menos de 15.

QUE FAZER ?

Para se obter este abono, os trabalhadores interessados devem-se dirigir à « Caisse d'Allocations Familiales » da região em que habitam e requerer a respectiva concessão.

Se ainda estiverem a receber abono, basta indicar o número de matrícula, o nome do filho ou filhos com mais de 15 anos e menos de 20, a data de nascimento e a direcção do estabelecimento escolar que frequentam.

No caso de já terem deixado de receber abono, é preciso enviar novamente os formulários **SE-139-25 e SE-139-26,** devidamente preenchidos, de modo que a Caixa constitua o processo e atribua um novo número de matrícula.

YOUGOSLAVIE

TRI PRVENSTENE TAČKE

Pre nekoliko dana šef vlade je precizirao tri prvenstvene tačke da se urade da bi se smanjile ekonomske i socijalne teškoće.

1. Pobojlšati balansu isplaćivanja,
2. Uskladiti potrošnju i zaradu,
3. Zaustaviti povećanje inflacije.

Ali sindikat Jugoslavije nije pristao za organičenje povećanja plata.

Najdad je nadjena solucija izmedju vlade i sindikata.

Najzad je nadjena solucija izmedju vlade i sinod 5 poena po zakonskom postotku povećanja proizvodnje u preduzećima.

Ove mere trebaju da se urade u jednom zajedničkom elanu za ekonomsku stabilizaciju i to važi za sve Jugoslovene.

ESPAGNE

EL PARLAMENTO ESPAÑOL APRUEBA EL ESTATUTO DEL TRABAJADOR

Después de grandes y enconados debates, las Cortes españolas han aprobado el « Estatuto del Trabajador » El texto, presentado por el gobierno contiene numerosos aspectos negativos que no podían ser admitidos por los representantes de la clase obrera. Por ejemplo, quedan fuera del campo del Estatuto los trabajadores del servicio doméstico, el personal al servicio del Estado, las corporaciones locales y las entidades públicas autónomas. Por otra parte, la patronal ve su autoridad refrendada y aumentada por el Estatuto. Los motivos de despido se hayan facilitados, las medidas vejatorias hacia los trabajadores enfermos se refuerzan con médicos de las empresas que descalifican a los médicos de la Seguridad Social, los cacheos y registros del personal en las fábricas son aprobados y reglamentados por el Estatuto.

La lucha tenaz de aquellos diputados que defienden las posiciones que ha marcado en el exterior la Confederación Sindical de Comisiones Obreras, ha conseguido sin embargo introducir ciertas correcciones favorables sobre la representatividad de los comités de empresa y de los sindicatos en la negociación de los convenios.

TUNISIE

الذكرى الثانية لأحداث 26 جانفي.

تمر هذه الايام سنتان عن احداث 26 جانفي الدامية ،
و بالرغم من مرور سنتين عن تلك الاحداث لم يستطع النظام
حل اية مشكلة من المشاكل المطروحة على البلاد ، وهو
وان نجح في ضرب الحركة النقابية المستقلة الا انه لم يتمكن
من القضاء على جذورها ولا من دك قواعدها . فالنضال
مازال متواصلا في جميع انحاء البلاد حيث تمس الاضرابات
اضرابات عمال المناجم والبناء والفلاحة وغيرها وتوقع
عشرات عرائض الاحتجاج للمطالبة بالافراج عن كل المعتقلين
النقابيين و المعبرة عن تمسك العمال بقيادتهم الشرعية
و بمنظمتهم و المندد ة بالقيادة المنصبة من طرف الحكم .
وعلى الصعيد الدولي ما يزال التضامن يتواصل و يتسع
اما قيادة التيجاني عبيد و جماعته فهي في عزلة مستمرة
وخانقة ، على الصعيدين الدولي و الوطني حيث لم تحظ
بدعم القواعد النقابية و لا بثقة الشغالين .
وتغتنم الس.ج.ت. هذه المناسبة لتجدد
مسك ندتها و تضامنها الفعال مع الطبقة الشغيلة التونسية
ومع قيادتها الشرعية وعلى راسها الاخ الحبيب عاشور
مقرة العزم على مواصلة التضامن المتعدد الاشكال مع
الشعب التونسي حتى الافراج عن جميع المساجين
النقابيين و اعادتهم الى مهامهم النقابية التي انتخبوا
بها بعد المؤتمر الرابع عشر للاتحاد العام التونسي
للشغل و التي مكنتهم منها القواعد النقابية
الواسعة .

ALGÉRIE

APPEL DE L'U.G.T.A.

après les décisions du Comité Central F.N.L.

Le Secrétariat National de l'U.G.T.A. réuni le 6 janvier 1980 sous la présidence du Secrétaire Général Demène Debbih Abdellah, a publié après examen des travaux du Comité Central du F.L.N., une déclaration dont voici quelques extraits :

« — Exprime la satisfaction des travailleurs après les importantes mesures transitoires annoncées par le Président Chadli Bendjedid en faveur des masses laborieuses et particulièrement des travailleurs les plus défavorisés et des paysans.

» — Considère que ces mesures contribueront à la préparation des conditions nécessaires pour une application correcte du statut général du travailleur.

» — Accueille avec une très grande satisfaction la décision de la Direction politique de lier les salaires à la production et estime que cette mesure de justice sociale, stimulera l'effort créateur des travailleurs et le sens des responsabilités du producteur.

...

» — Se félicite des décisions prises par le Comité Central traduisant les orientations de la Charte nationale et du 4e congrès du Parti en ce qui concerne l'élargissement du contrôle par la participation des assemblées populaires et assemblées de travailleurs à tous les niveaux. Il considère que de telles mesures sont de nature à mettre un terme définitif au gaspillage, à la spéculation sous toutes ses formes, aux malversations et à la mauvaise gestion. »

Par ailleurs, le Président CHADLI vient de lancer un vaste programme de logements en participant à Alger à une cérémonie marquant le départ de la construction de trois nouveaux quartiers.

TURQUIE

منبر العامل
التونسي الجزائري المغربي
O TRABALHADOR
unidad
lavoro
işçinin gücü
YU RADNIK

CGT sekreteri Joannès GALLAND, Türkiye Başbakanına şu kınama mesajını göndermiştir :

« Hükümetiniz, orduyu, bir yıl önce Kahramanmaras'ta faşist komandoların katlettikleri masumların anısına toplanan emekçilerin üzerine sürmüştür. Ordunun bu müdahalesi canice bir davranıştır. Çünkü altı kişinin ölümüne ve 2 bin gençin tutuklanmasına neden olmuştur.

Uluslararası kamu oyu, Türkiye'de faşizmin tırmanışı karşısında kaygısız kalamaz.

Biz, CGT ve 2.400.000 üyesi, hapise atılan emekçilerin derhal serbest bırakılmalarını, işçi sınıfına karşı işlenen suçların sorumlularının tutuklanıp yargılanmalarını, 19 ilde yürütülen sıkıyönetimin kaldırılmasını talep ediyoruz.

CGT, hükümetinizin estirdiği terör politikasını mahkum eder ve Türkiye'de demokratik özgürlüklerin, temel özgürlüklerin en kısa zamanda kurumlaştırılmasını, Türkiye halkı ve emekçilerinin çıkarları açısından, ister ».

R.F.A.

MESURES RESTRICTIVES

La France s'est-elle inspirée de la politique d'immigration de l'Allemagne Fédérale ? Il faut le croire.

En effet, en R.F.A., depuis 1973, le nombre de travailleurs immigrés est tombé de 2,6 millions à 1,9 million, selon le « Pariser Kurier », 78.000 d'entre eux sont en chômage.

Dans une récente déclaration, la République Fédérale d'Allemagne a encore une fois souligné qu'elle ne se considère pas comme une terre d'immigration, et elle espère qu'un nombre important de travailleurs immigrés se décideront à retourner dans leur pays.

Désormais, le gouvernement de R.F.A. a décidé que les enfants des immigrés ne pourront obtenir un travail qu'après 2 ans d'attente et les femmes immigrés devront elles, attendre 4 ans avant d'obtenir un permis de travail.

Où est-il le temps où la R.F.A., comme la France, faisait appel massivement aux immigrés pour les exploiter honteusement, pour les rejeter ensuite comme des citrons pressés sous prétexte de la crise.

Tribune des travailleurs tunisiens, algériens, marocains - N° 96 - Imprimerie Lensoise - 62300 LENS - Directeur de publication : Marius Apostolo - N° C.P. 276 D 73 - Janvier 1980 - Travail exécuté par des ouvriers syndiqués.